

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2013/249

**Travaux de réaménagement de l'espace Saint-Michel.
Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'espace Saint-Michel, un appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : OBRAS ARCHITECTES.

Les travaux comportent une tranche ferme et 6 tranches conditionnelles et sont répartis en 5 lots.

Le coût des travaux est estimé à 10 340 445.03 euros H.T.(valeur juin 2012).

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : TERRASSEMENTS/ VRD

Société ATLANTIC ROUTE pour un montant de 3 198 215,37 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 2 250 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 2 : POSE PIERRES ET MOBILIERS URBAINS

Société COLAS pour un montant de 6 835 118,45 euros HT (offre variante pierre + pose)

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 700 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 3 : ESPACES VERTS/ARROSAGE

Société BOUYRIE DE BIE

Marché à bons de commande conclu avec un montant minimum de 145 406 euros HT mais sans maximum.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 350 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 4: FOURNITURE DES MATS D'ECLAIRAGE

Société GHM

Marché à bons de commande conclu avec un montant minimum de 174 800 euros HT mais sans maximum.

Lot 5: FOURNITURE MOBILIERS URBAINS

Société PROVILLE – solution de base

Marché à bons de commande conclu avec un montant minimum de 303 363 euros HT mais sans maximum.

Lot 6: FOURNITURE FONTES DE VOIRIE

Société BERNARD PAGES

Marché à bons de commande conclu avec un montant minimum de 362 189 euros HT mais sans maximum.

Lot 9: JEUX D'ENFANTS

Société BOUYRIE DE BIE PAYSAGES SAS pour un montant de 31 592,53 euros HT

Lot 10: FOURNITURE ET POSE DE MATERIELS D'ECLAIRAGE
Société CEPECA CITEOS pour un montant de 367 276 euros TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE





D-2013/250

**Requalification des locaux du marché Victor Hugo.
Approbation de l'Avant-Projet . Signature du Permis de
construire. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre n°
2012-166. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/109 du 05 mars 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à confier la maîtrise d'œuvre pour la requalification des locaux du marché Victor-Hugo aux architectes HESSAMFAR & VERONS, mandataires, associés aux Bureaux d'Etudes TERRELL, ALTO & EMACOUSTIC par marché n° 2012-166 en date du 13 avril 2012.

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué, en phase programme à 2 592 000 € HT - valeur mai 2011-

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant-Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Cette requalification permettra l'aménagement d'un ensemble sportif composé d'une salle multisports, d'un dojo et d'une salle de gymnastique.

Ce nouvel équipement sera complété d'espaces de bureaux et de cellules commerciales.

Le projet prévoit le traitement de l'ensemble de la façade de l'édifice sur le cours Victor-Hugo et la démolition de 2 rampes d'accès au parking pour une plus grande lisibilité de l'équipement.

En raison du réajustement du programme, le coût des travaux a été abaissé à 2 563 000€ HT valeur mai 2011, sans incidence financière sur les honoraires de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- adopter l'Avant Projet Définitif,
- signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier,
- signer l'avenant correspondant au marché de maîtrise d'œuvre précité.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 411 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/251

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le fonctionnement de l'Académie Climat Energie. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son nouveau Plan Climat, la ville de Bordeaux s'est engagée au travers de son objectif 1 à développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des Energies Nouvelles Renouvelables (ENR) à 10 % en 2016 et 23% en 2020.

Pour atteindre cet objectif, la Direction des Constructions Publiques a souhaité être accompagnée par des prestataires spécialisés chacun dans un domaine d'Energie Nouvelles Renouvelable ENR afin d'assurer le développement des actions nécessaires pour les 4 prochaines années et ainsi préparer la transition énergétique sur son patrimoine et sur le territoire.

Pour répondre à cette attente, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a donc lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : actions dans les écoles des cantons 1 à 4
Société CAP TERRE
Montant maximum annuel: 100 000 € HT.

Lot 2 : actions dans les écoles des cantons 5 à 8
Société PREVENTION CONSULTANTS
Montant maximum annuel: 100 000 € HT.

Lot 3 : actions dans les crèches et centres d'animation
Cabinet BERNARD
Montant maximum annuel: 100 000 € HT.

Lot 4 : actions dans les autres bâtiments
Société MT PARTENAIRES
Montant maximum annuel: 100 000 € HT.

Ces marchés à bons de commande seront conclus pour un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, conformément aux articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 023 article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/252

Piscine du Grand-Parc. Aménagement plateau libre en salle de boxe et de musculation. Approbation de l'Avant-Projet Définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre n° 2012-220. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un plateau libre en salle de boxe et de musculation à la Piscine du Grand Parc a été confiée au groupement solidaire Antoine GUIRAUD Architecte /Etienne MANENC Architecte/Bureau d'Etudes OTCE, par marché n° 2012-220 en date du 29 juin 2012 après procédure adaptée.

Le coût prévisionnel de travaux a été estimé à 222 800 € HT -valeur décembre 2011- évalué en phase programme.

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif qui fixe le montant des travaux à 281 137 € HT -valeur décembre 2011.

Ce coût intègre l'installation d'un tripode et portillon handicapés de contrôle d'accès ainsi que la création d'un raccordement tarif bleu électrique indépendant pour la nouvelle zone non prévus initialement, la création d'un accès pompiers en façade et installation d'un système de désenfumage prescrits par la Direction de la Prévention et de la Sécurité .

Le marché de maîtrise d'œuvre concerné par ces modifications doit être modifié en conséquence :

Marché n° 2012-220 – Groupement Solidaire Antoine GUIRAUD (mandataire)

	Montant en € HT
Montant marché de base	24 285,20
Mission complémentaire QCES	2 450,80
Montant initial du marché	26 736,00
Montant du présent avenant	2 417,91
Nouveau forfait de rémunération	29 153,91

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres, à

- adopter l'Avant Projet Définitif,
- signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 413 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/253
Cité des Civilisations du Vin. Dépollution Désamiantage
Démolitions. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre
M110367. Avenant au marché de travaux 2012-331.
Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le marché de maîtrise d'oeuvre, n° M110367 notifié le 5 octobre 2011, a été attribué à la Société ANTEA pour les travaux de démolition et de dépollution du site.

Par délibération n° D-2012/48 du 13 février 2012, le montant du marché a été porté à 63 491,26 € HT.

En cours de chantier, des pollutions ponctuelles aux hydrocarbures de la nappe ont été trouvées. Elles nécessitent des analyses complémentaires ainsi qu'un suivi spécifique pour traitement. Par ailleurs, les services de l'Etat demandent que soit présenté un dossier de déclaration « loi sur l'eau ». Ces prestations complémentaires pouvant être confiées à la Société ANTEA sont estimées à 14 618 € HT.

Les travaux de démolition ont été confiés à la Société GENIER DEFORGE, par marché n° 2012-331 du 18 juillet 2012.

Par délibération n° D-2013/57 du 28 janvier 2013, le montant des travaux a été porté à 440 278,08 € HT. En cours de chantier, de nouveaux ouvrages en béton enterré ont été découverts nécessitant un ajustement des prestations prévues au marché. Le bilan fait état d'un coût complémentaire de 7 398 € H.T. Le délai de réalisation doit être augmenté de 8 semaines.

Dans ces conditions, les marchés précités nécessitent les modifications suivantes :

Marché n° M 110367 – Société ANTEA

	Montant en € HT
Montant initial du marché	59 491,26
Montant Avenant n° 1	4 000,00
Montant du présent avenant	14 618,00
Nouveau montant du marché	78 109,26

Marché n° M 2012-331 – Société GENIER DEFORGES

	Montant en € HT
Montant initial du marché	377 176,19
Montant Avenant n° 1	63 101,89
Montant du présent avenant	7 398,00
Nouveau montant du marché	447 676,08

En Conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 020 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/254

Cité des Civilisations du Vin. Dialogue compétitif relatif au lot Fondation - Gros oeuvre - Charpente - Etanchéité - Façades et Vêture. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/297 du 29 mai 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un dialogue compétitif pour le lot "*Fondation – Gros œuvre – Charpente – Etanchéité – Façade et Vêture*".

Trois entreprises ont été retenues et ont remis une offre initiale.

En cours de dialogue, l'une d'entre elles a décidé de se retirer de la compétition. Les discussions se sont poursuivies avec les deux autres qui ont remis une offre finale.

Ces offres ont été analysées par le maître d'œuvre, les services de la Ville ainsi que par l'association de préfiguration.

A l'issue de cette analyse, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement GTM BATIMENT AQUITAINE/SIDF/FARGEOT Lamellé Collé/CAILLAUD Lamellé Collé / SATOB CONSTRUCTION BOIS / SMAC/COVERIS et GARRIGUES pour un montant de 28 216 921,41 € H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché avec le groupement précité en application des articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/255

**Eglise Saint Paul. Restauration des rétables du transept.
Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restauration des rétables du transept de l'Eglise Saint-Paul, la Direction de la concurrence et de la commande publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maître d'œuvre privé Michel GOUTAL architecte en chef des monuments historiques.

L'opération de restauration se décompose en deux tranches et en 6 lots:

- La tranche ferme concerne l'Autel de la Vierge, le rétable et la travée complète de la chapelle ;
- La tranche conditionnelle 1 concerne l'Autel du Sacré Cœur, le rétable et la travée complète de la chapelle.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse, les offres des sociétés suivantes ont été classées en premier :

Lot n°1 : Maçonnerie-Pierre de taille
Société DAGAND
Tranche ferme : 80 351,59 € HT
Tranche conditionnelle 1 : 70 435,19 € HT

Lot n°2 : Ebénisterie
Société ATELIER LA CHAPELLE
Tranche ferme : 211 697 € HT
Tranche conditionnelle 1: 226 345 € HT

Lot n°3 : Dorure et polychromie
L'ATELIER 32
Tranche ferme : 24 994 € HT
Tranche conditionnelle 1 : 24 055 € HT

Lot n°4 : Restauration de peinture sur toile
Sylvain de RESSEGUIER
Tranche ferme : 9 620 € HT
Tranche conditionnelle 1 : 30 570 € HT

Lot n°5 : Vitraux/Serrurerie
Groupement ART DU VITRAIL/DUPUY
Tranche ferme : 330 € HT
Tranche conditionnelle 1 : 12 901,30 € HT

Lot n°6 : Electricité
Ce lot a été déclaré infructueux, faute de réponse satisfaisante.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du code des marchés publics;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020-article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/256

Location et entretien d'autolaveuses à batterie destinées aux piscines municipales de Bordeaux. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la location et de l'entretien d'autolaveuses à batterie destinées aux piscines municipales de Bordeaux, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société NILFISK.

A titre indicatif, la dépense annuelle est estimée à 11 000 € HT.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum sera conclu pour quatre ans à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 413, article 6135.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/257

Maintenance et Evolution du logiciel INTERDOSS. Gestion des dossiers du service Hygiène et Santé et du service Territoire et Proximité. Signature du Marché

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Prévention Santé Environnement Sécurité Incendie et la Direction de la Proximité Territoriale de la Ville de BORDEAUX utilisent le logiciel de gestion et de suivi des dossiers INTERDOSS.

Deux marchés ont été conclus avec la société SOLIXANE pour la maintenance du logiciel INTERDOSS pour chacune des directions précitées :

- Marché n° M100138 notifié le 11/05/2010 pour la maintenance du logiciel INTERDOSS utilisé sur la plateforme de la Direction Prévention Santé Environnement Sécurité Incendie.
- Marché n° M110307 notifié le 06/07/2011 pour la maintenance du logiciel INTERDOSS utilisé sur la plateforme Direction de la Proximité Territoriale.

Les deux marchés existants précités ne seront donc pas renouvelés au terme de leurs échéances annuelles prévues respectivement en mai et juillet 2013.

Afin d'assurer une évolution cohérente du système d'information de la Ville de Bordeaux, la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'information propose de conclure avec la société SILOXANE, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence, conjoint et unique afin d'assurer la maintenance évolutive et corrective du logiciel et la mise en place de nouveaux modules (interface web par exemple...).

Le présent marché est un marché à bons de commande, d'une durée d'un an reconductible trois fois, dont la dépense annuelle estimée sera comprise entre 8100,00 € (montant mini TTC) et 32400,00 € (montant maxi TTC).

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020 – articles 2051, 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/258

Maintenance et évolution du progiciel StreamServe spécialisé dans l'édition. Signature du Marché

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2008, lors du remplacement de notre logiciel de Gestion des Ressources Humaines, la ville de Bordeaux a acquis le progiciel StreamServe pour assurer la composition et la personnalisation des éditions associées. Depuis, ce dernier est également utilisé dans la gestion des éditions du système d'informations des finances et du logiciel la restauration scolaire.

Le dernier marché, notifié le 14 avril 2010, arrive à échéance cette année. Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité du système, la ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société OpenText, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence afin d'assurer la maintenance corrective et évolutive du progiciel, ainsi que l'acquisition éventuelle de nouvelles licences.

Le présent marché est passé pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification. Le montant annuel de la maintenance est estimé à 9 000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société OpenText précitée, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/259

**Construction modulaire de deux classes BTS au Lycée
Horticole du Haillan. Signature du marché.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans ce cadre de la construction modulaire de deux classes BTS d'environ 100m² sur le domaine de Bel Air au lycée horticole du Haillan, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société COUGNAUD pour un montant de 116 613,02 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, conformément aux articles 33-40-57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/260

**Acquisition de CD audio, DVD, CDROM pour la Bibliothèque de Bordeaux et les services municipaux - Lots 2, 4, 6 et 7
- Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de CD Audio, de DVD et de CDROM pour la Bibliothèque Municipale de Bordeaux et les services municipaux, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Bibliothèques, de la lecture Publique et des médias Culturels.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 2 - Office de CD musicaux : tous domaines de la production
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 30 000 € TTC.
Société MOLLAT.

Lot 4 – Scène locale, CD autoproduits, labels indépendants
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 4 000 € TTC.
Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot n° 6 – Films de fiction (supports DVD, blu-ray) hors jeunesse
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 40 000 € TTC.
Société CVS.

Lot n° 7 – Films documentaires (supports DVD, blu-ray) hors jeunesse
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 10 000 € TTC.
Société ADAV.

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus de leur notification jusqu'au 4 mars 2014 avec possibilité de les reconduire tacitement deux fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321, article 6065.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme Constance MOLLAT

D-2013/261

**Acquisition de matériels et prestations de réparation pour du matériel destiné à l'entretien des terrains de sport.
Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de matériels, fournitures de pièces détachées et prestations de réparation de matériel destiné à l'entretien des terrains de sport, des parcs et jardins de la Ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Broyeurs de branches et végétaux à conducteur marchant.

Société : AGRI 33

A titre indicatif, l'estimation de la dépense sur la durée du marché est de 50 000 € HT.

Lot 2 : Broyeurs de branches et végétaux sur châssis routier ou prise de force en puissance maximum de 75 KW.

Société : AGRI 33

A titre indicatif, l'estimation de la dépense sur la durée du marché est de 100 000 € HT.

Lot 3 : Broyeurs de branches sur châssis routier

Société : RISA

A titre indicatif, l'estimation de la dépense sur la durée du marché est de 140 000 € HT.

Lot 4 : Acquisition de matériels en autonome ou sur prise de force destinés à l'entretien des parcs, jardins et terrains de sport

Société : DESTRIAN

A titre indicatif, l'estimation de la dépense sur la durée du marché est de 50 000 € HT.

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour une durée de un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 articles 6068 - 2158.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/262

**Acquisition de denrées alimentaires pour les services
et établissements de la ville et du CCAS de Bordeaux.
Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération D-2013/58 du 28 janvier 2013, vous avez autorisé la signature des marchés pour l'acquisition de denrées alimentaires pour les lots 1, 2, 6, 7, 8 et 9. Faute de réponse satisfaisante pour les lots 3, 4 et 5, un nouvel appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes:

Lot n°3 : Poissons et coquillages frais

Société POMONA TERRE AZUR

A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 15 000 € HT.

Lot n°4 : Fruits et légumes frais / fruits et légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gamme

Société POMONA TERRE AZUR

A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 203 000 € HT.

Lot n°5 : Boissons (alcoolisées et non alcoolisées)

Société FRANCE BOISSONS

A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 83 000 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 30, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020-64-511 article 60623.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/263

Acquisition de barrières de sécurité et autres équipements associés destinés à l'ensemble des services de la Ville de Bordeaux - Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de barrières de sécurité et autres équipement associés, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Service Transports-Manifestations-Sécurité Voie Publique.

Ces matériels sont destinés aux différents services et associations de la Ville de Bordeaux lors de manifestations culturelles, économiques et sportives sur la voie publique ou lors d'intervention de sécurisation de la voie publique.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SAMIA DEVIANNE.

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de 15 000 € HT.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification avec possibilité de le reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2097.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/264

Achat de vaisselle, matériel et accessoires de restauration destinés aux services et aux établissements de la Mairie de bordeaux et du CCAS de Bordeaux - Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de vaisselle, de matériel et d'accessoires de restauration, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation par les services de la Ville et le CCAS de Bordeaux.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société OUESTOTEL.

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle de la Ville de Bordeaux est de 90 000 € HT et celle du CCAS de Bordeaux de 5 000 € HT .

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification avec possibilité de le reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2198.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/265

Prestations topographiques. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution des prestations topographiques nécessaires aux études et à la gestion des espaces publics gérés par la Ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Levés planimétriques et altimétriques

Groupement AGEO Conseils/CAZENAVE

A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 60 000 € HT.

Lot 2 : Levés des bâtiments communaux

Société FIT CONSEIL

A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 30 000 € HT.

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour une durée de un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 - 823- articles 2313 - 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/266
Programme de location courte durée. Année 2013. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2013/54 du 28 janvier 2013, vous avez autorisé la signature des lots 1 et 3 concernant de la location courte durée de nacelles élévatrices et de camions grues benne. Faute de réponse sur les lots 2 et 4, un nouvel appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°2 : Prestations de location de courte durée (1 jour à 1 mois) de nacelles élévatrices (de 25 à 60 mètres) sur porteurs PL
Ce lot a été déclaré infructueux.

Lot n°4 : Prestations de location de courte durée (1 jour à 1 mois) de camions grues benne, avec chauffeur ; PTAC de 10 tonnes à 26 tonnes (environ)
Société TRAVAUX LOCATION FORAGE
A titre indicatif, la dépense sur la durée du marché est estimée à 9 500 €HT.

Ce marché à bons de commande sans minimum et sans maximum sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 Janvier 2017.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020-article 6135.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/267

Prestations de nettoyage de divers bâtiments de la Ville de Bordeaux. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer l'entretien des locaux, le nettoyage des vitrages de divers établissements municipaux et la fourniture de consommables sanitaires, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert dans le cadre du renouvellement des marchés en cours.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : nettoyage récurrent de divers bâtiments municipaux

Société TFN

La dépense moyenne annuelle est de 300K€ HT.

Lot 2 : nettoyage récurrent du Musée d'Art Contemporain

Société TFN

La dépense moyenne annuelle est de 75K€ HT.

Lot 3 : prestations de nettoyage à la demande

Société TFN

La dépense moyenne annuelle est de 30K€ HT.

Lot 4 : nettoyage récurrent du Conservatoire de Bordeaux

Société TFN

La dépense moyenne annuelle est de 90K€ HT.

Ces marchés à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum seront conclus pour un an à compter du 11 Mai 2013, reconductibles tacitement 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, conformément aux articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 311 – 020 – 322 article 6283.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/268
Bibliothèque Mériadeck. Requalification phase 2. Avenant au
marché de travaux n° 2012-135. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2011/629 du 24 octobre 2011, n° D-2011/764 du 19 décembre 2011, n° D-2012/118 du 05 mars 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant de 3 774 890,27€ HT et par délibérations n° D-2012/414 du 16 juillet 2012 et n° D- 2012/639 du 19 novembre 2012, des avenants ont été validés portant le coût des travaux à 3 782 739,23 € HT.

La mise en œuvre des nouveaux escalators nécessite, pour assurer la sécurité, le prolongement des garde-corps non prévue initialement.

Le montant de cet ajustement s'élève à 5 850,00 € HT et porte le coût global des travaux à 3 788 589,23 € HT.

Lot n° 13 – ESCALATORS

Marché n° 2012-135 – Entreprise OTIS

- Mise en œuvre de potelets et de plinthes au droit de chaque escalator

	Montant en € HT
Montant initial du marché	512 440,00
Montant avenant n° 1	5 850,00
Nouveau montant du marché	518 290,00

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis de la commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 321, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/269

**Ecole élémentaire Balguerie. Restructuration partielle.
Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration partielle de l'école élémentaire BALGUERIE, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée en mars 2012 sur la base d'un dossier de consultation élaboré par un maître d'œuvre privé, Monsieur Manuel BATTLE (Agence BIP).

Par délibération n° D-2012/503 en date du 24 septembre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés travaux des lots 1, 2, 4, 5, 7, 8.

Faute de réponse pour les lots 3 et 6, une nouvelle procédure adaptée a dû être lancée, validée par délibération n° D-2012/722 du 17 décembre 2012 et portant le marché des travaux à **264 446,54 € HT**.

Pour le bon déroulement du chantier, des modifications sur les travaux en cours doivent être apportées pour répondre aux demandes du Bureau de Contrôle, de la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Famille.

Celles-ci se décomposent comme suit :

LOT 1 – GROS-OEUVRE

Marché n° 2012-421 – Entreprise CAZENAVE

- Dépose de l'ancien conduit de cheminée en briques

	Montant en € HT
Montant initial du marché	38 521,18
Montant du présent avenant	1 100,00
Nouveau montant du marché	39 621,18

LOT 2 – MENUISERIES EXTERIEURES

Marché n° 2012-422 – Entreprise LABASTERE

- Augmentation de la surface à barder
- Modifications de l'épaisseur du complexe de bardage
- Création d'un ensemble démontable pour accéder à la descente d'eau pluviale contre le local chaufferie.

	Montant en € HT
Montant initial du marché	63 500,00
Montant du présent avenant	206,47
Nouveau montant du marché	63 706,47

LOT 3 – MENUISERIES INTERIEURES

Marché n° 2012-423 – Entreprise PL Agencement

- Suppression d'une cabine sanitaire handicapés enfant ne répondant pas aux normes

	Montant en € HT
Montant initial du marché	22 600,50
Montant du présent avenant	- 880,00
Nouveau montant du marché	21 720,50

LOT 4 – CLOISONS SECHES**Marché n° 2012-423 – Entreprise IFATEC**

- Remplacement complet du faux plafond de la classe n° 13 et de l'atelier attenant
- Traitement coupe feu pour isolement des tiers et traitement acoustique du plafond du hall d'entrée
- Remplacement de l'isolant prévu dans le marché initial par un isolant aussi performant mais moins coûteux

	Montant en € HT
Montant initial du marché	21 850,00
Montant du présent avenant	4 216,97
Nouveau montant du marché	26 066,97

LOT 5 – PEINTURES**Marché n° 2012-425 – Entreprise SOPREA**

- Travaux complémentaires de mise en peinture de la corniche et traitement anticryptogamique du SAS d'accès à l'escalier, d'un pan de mur d'une circulation
- Suppression de la peinture du bardage bois, de la coursive d'entrée et de certains éléments métalliques

	Montant en € HT
Montant initial du marché	17 224,08
Montant du présent avenant	- 790,03
Nouveau montant du marché	16 434,05

LOT 6 – REVETEMENT DE SOL**Marché n° 2012-426 – Entreprise ART DECO**

- Travaux d'étanchéité de support dans les espaces sanitaires réservés aux handicapés
- Travaux de repose supplémentaire de carrelage dans les sanitaires enfants
- Création de deux rampes d'accès sur la porte d'entrée
- Reprise partielle du hall d'entrée

	Montant en € HT
Montant initial du marché	8 236,45
Montant du présent avenant	1 416,80
Nouveau montant du marché	9 653,25

LOT 7 – PLOMBERIE - CHAUFFAGE**Marché n°2012-427 – Entreprise ERITA**

- Modifications d'agencement des espaces sanitaires de la salle des maîtres suite à la suppression d'un des sanitaires handicapés enfant (cf. lot n° 3)
- Réduction du linéaire du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) des sanitaires enfants en raison d'un piquage possible sur le réseau AEP plus proche

	Montant en € HT
Montant initial du marché	48 701,63
Montant du présent avenant	- 1 528,88
Nouveau montant du marché	47 172,75

Ces prestations complémentaires portent le montant global des travaux à 268 187,87 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/270**Bourse du Travail. Restauration des façades. Avenant au marché de travaux n° M110171. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-20110241 du 02 mai 2011, n° D-2011/385 du 27 juin 2011, et n° D-2011/479 du 18 juillet 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de restauration des façades et de l'atrium de la Bourse du Travail.

Puis par délibération n° D-2012/640, vous avez autorisé la passation d'avenants sur les travaux de la tranche ferme qui vient de s'achever.

La tranche conditionnelle 1 qui s'élève à 620 492,52 € HT vient d'être affermie permettant, dans le cadre de cette tranche de travaux, la conservation des échafaudages déjà mis en place au cours de la tranche ferme.

Le marché de travaux concerné doit être modifié en conséquence :

Lot n° 1 – INSTALLATION DE CHANTIER/ECHAFAUDAGE/MACONNERIE PIERRE DE TAILLE/BETON

Marché n° M110171 – Entreprise DAGAND

	Montant en € HT
Montant initial du marché	281 569,24
Montant du présent avenant	- 21 805,20
Nouveau montant du marché	259 764,04

Le coût de ces ajustements porte le coût des travaux de la tranche conditionnelle 1 à 598 687,32 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 322, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/271
Maintenance des ascenseurs, monte-livres et monte-charge. Avenant n° 2 au marché de travaux n° M 110461.
Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/694 du 28 novembre 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché à bons de commande, sans minimum et maximum, pour la maintenance préventive et curative des ascenseurs, monte-livres et monte-charges, situés dans les différents bâtiments de la Ville.

Le marché a été confié à la société REGIONAL ASCENSEURS pour un montant annuel de 76 893,99 € HT pour la maintenance préventive.

Par délibération n° D-2012/293 en date du 29 mai 2012, un premier avenant d'un montant de 4 960.00 € HT a été signé afin d'assurer la maintenance préventive et curative de nouveaux matériels non encore référencés sur le marché principal.

Le présent avenant a également pour objectif d'assurer la maintenance préventive et curative de nouveaux matériels supplémentaires non encore identifiés.

Le coût total pour la maintenance préventive pour réaliser ces nouveaux équipements est égal à 5 351,00 € HT.

Le montant de cet avenant concerne également les périodes de reconduction éventuelles.

Marché n° M110461 – MAINTENANCE PREVENTIVE
Société REGIONAL ASCENSEURS

	Montant en € HT
Montant initial du marché	76 893,99
Montant Avenant n° 1	4 960,00
Montant du présent avenant	5 351,00
Nouveau montant marché	87 204,99

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 33, article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/272

Transfert du marché M080315. Avenant. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En date du 9 juillet 2008, un marché en procédure adaptée a été attribué au groupement ATHEGRAM PROGRAMMATION/ CA INGENIERIE 2E pour un montant de 40 480 € HT concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la crèche Ginestous.

En date du 18 janvier 2013, les associés de la société CA INGENIERIE 2E se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont décidé de changer la dénomination sociale de ladite société en prenant le nom d'ATHEGRAM ENVIRONNEMENT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le transfert de la partie concernée du marché à la société ATHEGRAM ENVIRONNEMENT jusqu'à son échéance et Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE